



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Montpellier, le 29 avril 2021

La Rectrice de région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

à

Division des Affaires Financières

Pôle déplacements

Dossier suivi par :
Laurence MASCRET
Tél : 04 67 91 47 63
chorus.deplacements@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Mesdames et messieurs les directeurs académiques
des services de l'éducation nationale

Objet : Indemnités de frais de changement de résidence et des titres de transport pour les personnels enseignants du premier degré public, affectés dans un DOM en 2021.

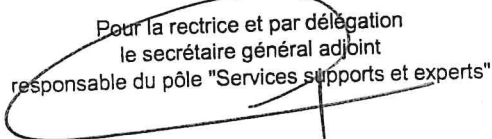
Références :

- Décret n° 89-271 du 12 avril 1989 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de changement de résidence entre la métropole et les départements d'outre-mer.
- Décret n°2016-1648 du 1er décembre 2016 relatif à la situation des fonctionnaires de l'État affectés à Mayotte.
- Arrêté du 12 avril 1989 modifié fixant les taux des indemnités forfaitaires de changement de résidence.
- Circulaire n°2015-075 du 27 avril 2015 (NORMEN-F-F1508294-C) ayant pour objet les modalités de prise en charge des frais résultant des changements de résidence ayant pour destination ou pour origine un département ou une collectivité d'outre-mer.
- Circulaire n°2015-072 du 17 avril 2015 (NORMEN F-15009401-C) ayant pour objet la prise en charge des frais de voyage de congés administratifs et de frais de changement de résidence des agents affectés à Mayotte.
- Bulletin Officiel n°19 du 7 mai 2015 comprenant une fiche annexe récapitulant les charges respectives des services dans la procédure de prise en charge des frais résultant des changements de résidence.

Je vous prie de trouver ci-joint les informations relatives à la prise en charge des frais de changements de résidence pour les agents mutés dans un DOM en 2021.

Je vous remercie de bien vouloir remettre un dossier complet aux agents concernés (qu'il vous appartient d'adapter) et de veiller au retour des demandes accompagnées des pièces justificatives, dans les meilleurs délais, et sous forme dématérialisée à la Division des Affaires Financières (DAF).

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la rectrice et par délégation
le secrétaire général adjoint
responsable du pôle "Services supports et experts"

Julien VASSEUR

P.J. :

- Note d'information à l'usage des fonctionnaires mutés dans un DOM en 2021
- Dossier de prise en charge des frais de changements de résidence